

# Retenue du précompte mobilier sur les comptes d'épargne réglementés



Par ce document, vous demandez à ce que le précompte mobilier de 15 % soit appliqué sur tous les intérêts perçus de vos comptes d'épargne réglementés NIBC Direct.

Autrement dit, vous renoncez à l'exonération de la première tranche de 960 euros d'intérêts par personne qui est d'application sur les comptes d'épargne réglementés (Année d'imposition 2018).

Si vous déposez la demande aussi pour vos comptes communs, les deux titulaires du compte /des comptes d'épargne doivent donner leur accord.

## Ce dont nous avons besoin :

- Une copie recto verso de la carte d'identité du titulaire et, si d'application, du co-titulaire.
- Une copie de ce document complété et signé.

## Vous pouvez les faire parvenir de 2 manières :

### 1. Par e-mail :

Vous nous envoyez ce document (dûment complété et signé) à [info@nibcdirect.be](mailto:info@nibcdirect.be) depuis l'adresse e-mail connue chez NIBC Direct (vous pouvez toujours retrouver cette adresse dans l'environnement bancaire sécurisé, sous le menu 'Gestion de mes données').

### 2. Par courrier : *(inutile d'affranchir)*

Vous imprimez ce document, vous le complétez et vous l'envoyez signé à :  
NIBC Direct  
Code réponse DA 852-991-9  
Dikkebusseweg 17  
8900 Ypres

*Nous prenons toujours contact avec vous en cas de modification de données. D'un côté, nous sommes certains que la demande n'est pas passée à votre insu ; de l'autre côté, vous êtes certain que votre document a bien été reçu. Les e-mails parcourent en effet un long trajet ; nous aimerions être 100% sûr que vous en êtes l'expéditeur.*

# Retenue du précompte mobilier sur les comptes d'épargne réglementés



Conformément à l'article 21, 5° CIR 1992, je demande à NIBC Direct de procéder à la retenue du précompte mobilier de 15 % sur les intérêts reçus sur le(s) compte(s) d'épargne NIBC ci-dessous :

Votre numéro de compte NIBC Direct :

Votre numéro de compte NIBC Direct :

Votre numéro de compte NIBC Direct :

Votre numéro de compte NIBC Direct :

Votre numéro de compte NIBC Direct :

Votre numéro de compte NIBC Direct :

Autrement dit, pour ces comptes, je souhaite renoncer à l'exonération, à concurrence du montant maximal de 960 euros d'intérêts par personne qui est d'application sur les comptes épargne réglementés (année d'imposition 2018).

La retenue s'applique à compter du premier centime d'euro.

La demande est automatiquement et tacitement prolongée pour les prochaines années fiscales, sauf si la retenue est révoquée, par écrit, par le titulaire du compte.

La présente demande est une demande personnelle.

Si vous disposez de comptes communs, vous ainsi que le co-titulaire déclarent que la retenue s'applique sur la totalité des intérêts du compte commun.

Fait à  le

Pour accord,

Nom et signature titulaire

Nom et signature co-titulaire  
*(si d'application)*

-----

-----